

*Séminaire sur l'amélioration de la sécurité
maritime en Afrique - Les Seychelles, Mars
2018*

POURSUITES JUDICIAIRES DE CRIME MARITIME

Par :

Diya Beesoondoyal, Ag. Procureur général
d'État, Bureau du Procureur général, L'île
Maurice. dybeesoondoyal@govmu.org

Les types de crime maritime (1)

- Souvent adressé à navires ou structures maritimes, par exemple.
 - Piraterie - en « haute mer » ou dans « des endroit (place) à l'extérieur De la juridiction d'un État »
 - Attaque maritime/attaque à main armée - « dans mer territoriale ou les eaux internes, historiques et archipelagic d'un État »
 - Détournements de navires
 - Destruction des navires
 - Mettant en danger la navigation sûre
 - Naviguez/pêchez dans la zone (le domaine) non autorisée

Les types de crime maritime (2)

- Inclut également la criminalité transnationale organisée par exemple -
 - Transport de substances illicites (par exemple Trafic de drogue (stupéfiants))
 - Trafic humain
 - Port d'armes et artillerie Illégal
- Délits environnementaux se déchargeant par exemple dans eaux océaniques (pollution marine)

Délit de piraterie en mer

- Le crime maritime le plus tristement célèbre et menace majeure à sécurité maritime
- UNCLOS l'Article 101 - Définition de piraterie

La piraterie est composé d'un des actes suivants :

- (a) *Les actes illégaux de violence ou de détention, ou des déprédations, commis à des fins privées par l'équipage ou les passagers d'un navire ou d'un avion privé, et réalisé -*
- (i) *Sur la haute mer, contre un autre navire ou aéronef, ou contre des personnes ou des biens à bord de ces navires ou aéronefs ;*
 - (ii) *À l'encontre d'un navire, aéronef, des personnes ou des biens dans un lieu extérieur à la
La juridiction d'un État ;*
- (b) *N'importe quel acte(loi) de participation volontaire dans l'opération d'un bateau ou d'un avion avec connaissance de faits le faisant un bateau de pirates ou un avion;*
- (c) *Tout acte d'incitation ou de faciliter intentionnellement un acte visé au sous-alinéa (a) ou (b).*

Défis dans poursuite (accusation) de piraterie

- **Principaux défis à relever :**
 - Cadre juridique insuffisant
 - Capacité accusatrice inadéquate
 - Capacité juridique inadéquate
 - Installations correctionnelles Surtendues
 - Manque d'infrastructures locales (par exemple, les installations judiciaires, TIC, etc.)
 - Dossiers d'enquête mal préparé
 - Langue - a besoin pour des interprètes
 - La réticence de témoins pour témoigner
 - Support bilatéral/multilatéral inadéquat

Questions de Pré-poursuite (1)

- **Prérequis pour poursuite (accusation) de pirates - exemple de l'Ile Maurice :**

- (1) Engagement/politique national volonté pour combattre la piraterie
- (2) Union Européenne - l'ONU DC Programme commun de soutien à l'essai et de traitement des suspects de piraterie dans l'Ile Maurice (2010) - Soutien à la police, les procureurs, les services judiciaires et pénitentiaires, soutien législatif, des palais de justice.
- (3) Accord avec l'Union Européenne (14 juillet 2011) sur les conditions de transfert des pirates présumés et des biens saisis d'EUNAVFOR à l'Ile Maurice et sur les conditions de transfert de pirates présumés après [l'appui financier de l'UE]

Questions de Pré-poursuite (2)

(4) Régime juridique et le cadre nécessaires

- Conventions internationales - par exemple - UNCLOS.
- Nécessité d'intégrer une convention internationale (si système dualiste) - L'Ile Maurice a promulgué la Loi sur le piratage et la violence Maritime 2011 (en vigueur le 1er juin 2012) - donnant effet aux dispositions du UNCLOS.
- Quelques fonctionnalités supplémentaires : présenter la preuve par la vidéo en direct/liens téléviser ; production de déclarations d'absence de témoins dans des circonstances précises.

(5) Formation des procureurs au sein de l'unité antipiratage + Bureau de DPP

Questions de Pré-poursuite (3)

- Questions d'arrestation antérieur :
 - Enquête de délit
 - Preuve ressemblantes
 - Transfert de l'accusé en détention provisoire et les parties
 - Poursuite en suspens
 - Droits des accusés
 - Examen des preuves et demande de complément
 - Demandes de renseignements par l'autorité de poursuite

Poursuite de la piraterie

- Logement d'informations/charge
- Enregistrement de Réclamation - Coupable ou Non coupable
- Conduite de procès - Responsabilité et norme (standard) de preuve
- Convocation de témoins et la production de documents / d'expositions
- Allégation de preuve(d'évidence) sur chaque élément de délit
- Utilisation de la technologie (par exemple - Lien vidéo)

Procès des pirates somaliens en Maurice (2013)

- *Abdeoulkader P v Mohamed Ali et Ors* avant la cour intermédiaire
- L'article 3 de la piraterie maritime et la Loi sur la violence 2011
- Accusation : Acte de Piraterie en Haute mer
Le 5 janvier 2013 ou vers cette date, les 12 accusés ont fait « en haute mer, à environ 240 milles nautiques de la côte somalienne ... commettre intentionnellement et illégalement un acte de piraterie, à savoir un acte de violence illégal dirigé contre le MSC Jasmine, un navire marchand de drapeau du Panama marchand qui se rendait de Salalah/Oman à Mombasa/Kenya ...

Faits saillants de l'essai et principal défis rencontrés

- 1ère poursuite en vertu de la nouvelle loi
- Complexité de la matière
- 12 accusés, chacun ayant sa propre L'avocat de défense (l'aide juridique)
- Procès prolongé - Objections et motions de la Défense
- Utilisation du lien vidéo pour apporter des preuves
- Compréhension par la Cour de première instance des éléments de l'infraction et de l'appréciation de la preuve produite par la poursuite

Jugement de la cour intermédiaire

- **Jugement rendu le 6 décembre 2014 - Tous les 12 accusés déclarés non coupables**
- **Principales constatations en droit**
 - (1) Coauteur de 12 pirates non établis
 - (2) Défaut de prouver des éléments de:
 - « Haute mer » : EEZ de la Somalie n'a pas Haute mer ;
 - « acte illégal de violence commis »
 - (3) Non-avertement de l'élément « à des fins privées »
 - (4) Légalité de la détention en mer - Violation du droit d'être introduit sans retard injustifié devant la Cour

Appel

- **Appel d'une poursuite à la Cour suprême**
 - Jugement en décembre 2015 : Appel accueilli
 - Le tribunal de première instance a eu tort en droit :
 - « Haute mer » a été établi par des preuves ;
 - Co-auteur: regardez le mode de fonctionnement dans son ensemble;
 - La Cour n'a pas pu établir clairement et définitivement si les accusés avaient commis des actes de violence contre le navire;
 - L'omission de « à des fins privées » n'a pas été rendue De mauvaise information de nature à rendre la procédure nulle;
 - Retard dans la présentation de l'accusé à la cour - la considération matérielle était la question de l'équité du procès

Nouveau procès

- **Nouveau procès devant la Cour intermédiaire**
 - Jugement en juillet 2016 - Tous les 12 accusés
Ont été trouvés coupables
 - Condamnés à 5 ans de réclusion - Temps total
passé en détention provisoire déduit de la peine
 - Délai entre l'arrestation (janvier 2013) et la
liquidation finale de l'affaire (juillet 2016)
 - Observations: seul procès jusqu'à présent

Questions de post-poursuite :

- **Exécution de la peine**

- Conséquences en termes de coûts et de ressources pour l'État de poursuite
- Question de la réinsertion sociale

- **Transfert de prisonniers**

- 2011 Accord avec l'UE prévoyant le rapatriement des personnes transférées après acquittement ou non-poursuite et pour purge de peine
- Mai 2012 - Protocole d'accord avec le Puntland et accord avec le gouvernement fédéral de transition pour le transfert des prisonniers condamnés.
- 12 pirates condamnés renvoyés en Somalie en Septembre 2016

Comblent les lacunes et contradictions en droit interne

- Le droit interne doit tenir compte des dispositions internationales
- Besoin de lois correctement rédigées - claires et simples.
- Nécessité de revoir constamment la législation, conformément aux développements internationaux et aux décisions judiciaires
- Peut s'inspirer de modèles de lois ou de la législation Adoptée par d'autres administrations dans la région.
Par exemple, l'Ile Maurice, les Seychelles, et le Kenya.
- Rechercher un soutien international pour l'examen législatif/la rédaction.

Remarques en conclusion

- Besoin d'avoir un cadre approprié en place -
 - Un cadre législatif ;
 - Pour adressé les contraintes logistiques
 - Le renforcement des capacités : la police, le ministère public et le pouvoir judiciaire,
 - La coopération internationale.
- Y-a-il un meilleur modèle de poursuites ?
 - Les poursuites nationales ?
 - Avoir un tribunal régional ?
- La poursuite - Une étape cruciale dans la lutte contre le piratage



Merci ! ! !